



LES ATTAQUES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le onze octobre, à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de Les Attaques dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVENET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 05 octobre 2018.

Secrétaire de séance : Nathalie DUVIEUXBOURG

Date d'affichage du présent compte rendu : 17 octobre 2018.

Conseillers municipaux présents : 14 Votants : 19 En exercice : 19

PRESENTS : Jacques RIVENET, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, François COTREZ, Lucienne FONT CASAS, Virginie LE MIGNON, Pierre-Louis LEFEBVRE, Guy DEMARET, Nathalie DUVIEUXBOURG, Martine MERCIER, Paul-Marie NOREL, Véronique SEYS, Marie-Josèphe VANDAMME, Laetitia ROBERVAL et Jean-Paul VASSEUR.

ABSENTS EXCUSES : Jean BOUCLET, Valérie DEWEZ, Antoine PEENAERT, Eliane KRASINSKI, et Geoffroy MOSSION. En vertu de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BOUCLET a donné pouvoir à Monsieur COTREZ, Madame DEWEZ à Monsieur RIVENET, Monsieur PEENAERT à Madame DENIELE, Madame KRASINSKI à Monsieur VASSEUR, et Monsieur MOSSION à Madame ROBERVAL.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Nathalie DUVIEUXBOURG est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 28 juin 2018

Le PV est approuvé.

3. Intercommunalité

- Information au Conseil – Rapport d'activité 2017 de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

Comme chaque année, la communauté d'agglomération a publié son rapport d'activité relatif à l'année précédente. Dans ce rapport 2017 figure un bilan des actions entreprises dans chaque domaine de compétence de l'agglomération : développement économique, développement social urbain, culture et sports, enfance et jeunesse, développement durable, collecte et traitement des déchets, assainissement, et activités des services techniques.

4. Personnel

- Protection sociale complémentaire Prévoyance - Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Rapporteur : Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

La commune a actuellement un contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, qui permet aux agents municipaux de souscrire à une protection sociale complémentaire de prévoyance. Le taux de cotisation est prélevé sur le traitement de base brut chaque mois, et est actuellement de 3,30 %. La MNT a annoncé que ce taux sera de 3,67 % au 1^{er} janvier 2019.

- Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a lancé une consultation des assureurs pour ce type de protection sociale complémentaire, et propose une offre mutualisée à ses communes membres. La société SOFAXIS – CNP a été retenue par le CDG. SOFAXIS propose l'offre suivante :
- les agents pourront avoir le choix de leur type de couverture (maladie, invalidité, perte de retraite, décès)
- une protection plus complète et plus variée (prise en compte du régime indemnitaire)

- une possibilité d’adhérer à la mutuelle à tout moment : les agents ne sont pas obligés de faire leur choix dans les 6 mois
- des taux de cotisation plus avantageux : de 0,78% à 2,18% selon le type de contrat choisi.

Le conseil décide à l’unanimité (19 voix POUR) :

- **de résilier le contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale.**
- **d’adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et de prendre acte des conditions d’adhésion fixées par celles-ci.**
- **de participer au financement des cotisations des agents pour la prévoyance et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2019 à 5 € brut.**
- **d’autoriser le Maire à signer l’ensemble des actes et décisions nécessaire à l’exécution de la présente délibération.**
- **de prendre l’engagement d’inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.**

5. Restauration scolaire

- Tarif de la cantine pour les enseignants et le personnel municipal

Rapporteur : Mme LE MIGNON

Suite à une demande de la part de l’équipe enseignante de l’école Robert Doisneau, il est proposé au Conseil de fixer un tarif de la cantine « Adultes » pour les enseignants et le personnel municipal.

Le conseil décide à l’unanimité (19 voix POUR) de fixer le tarif du repas à 4,50 €, qui correspond au prix des denrées alimentaires, de la production et de la gestion administrative des commandes.

- Modification du règlement de la cantine

Rapporteur : Mme LE MIGNON

Le règlement actuel de la cantine stipule :

« ART 7 : Les absences

Les annulations justifiées (maladies, évènements familiaux, ...) doivent obligatoirement être signalées au responsable de la cantine. Seules les annulations faites dans les temps (la veille avant 9 h00) et sur présentation d’un justificatif en mairie, seront prises en compte pour annuler la facturation. »

Afin d’accorder plus de souplesse aux parents et de préciser la nouvelle gestion administrative des inscriptions et des commandes dans le règlement, il est proposé de modifier cet article comme suit :

« Les annulations justifiées (maladies, évènements familiaux, ...) doivent obligatoirement être signalées à la mairie. Seules les annulations faites dans les temps (la veille avant 17H30), ou signalée le jour même jusqu’à 11H sur certificat transmis en mairie, seront prises en compte pour annuler la facturation. »

Le conseil valide à l’unanimité (19 voix POUR) la modification du règlement du règlement de la cantine comme indiqué.

6. Aménagement de l’entrée de village

- Demande de fonds de concours à la communauté d’agglomération Grand Calais

Rapporteur : Monsieur COTREZ

Afin de financer les investissements des communes, la communauté d’agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers verse des fonds de concours à ses communes membres, après accord du conseil municipal concerné et du conseil communautaire. La commune sollicite ainsi un fonds de concours de 30 000 € de GRAND CALAIS Terres & Mers pour l’aménagement de l’entrée de village.

Un premier plan de financement du projet a été voté par le Conseil le 22 décembre 2017. Plusieurs modifications sont à apporter : une augmentation des subventions départementales dans le cadre du FARDA (15 000 € prévus, 75 000 € attribués), une augmentation du montant de revente des certificats d’économie d’énergie, l’intégration du montant attribué par la Fédération départementale de l’énergie, le refus des demandes de DETR, et l’attribution du fonds de concours de l’agglomération. Il convient donc de le modifier comme suit :

Coûts prévisionnels HT	
Travaux d'aménagement	460 900,00 €
Eclairage public	95 000,00 €
Maîtrise d'œuvre EP	7 000,00 €
Maîtrise d'œuvre Travaux	24 000,00 €
TOTAL	586 900,00 €

Plan de financement prévisionnel		
Département		
- MMU	87 275,00 €	15%
- FARDA	75 000,00 €	13%
- Amendes de police	15 000,00 €	3%
FDE	26 800,00 €	5%
Certificats d'économie d'énergie	40 000,00 €	7%
Grand Calais	30 000,00 €	5%
Autofinancement	312 825,00 €	53%
TOTAL	586 900,00 €	100%

Le Conseil décide à l'unanimité (19 voix POUR) :

- **De valider le plan de financement prévisionnel du projet tel qu'il est présenté ;**
- **D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération (convention, avenants).**

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Les travaux d'éclairage public ont commencé fin septembre pour les travaux de gros œuvre en face de la Zone des Estaches.
- Le changement des mâts et des lanternes continuera au mois d'octobre.
- Les travaux d'assainissement réalisés par le SIRA débiteront également en octobre.
- La consultation des entreprises pour les aménagements communaux débutera fin octobre. La commission d'appel d'offres sera appelée à se réunir fin novembre – début décembre pour le choix de l'entreprise sélectionnée. Les travaux pourront ainsi débuter mi-janvier.
- Le Département clôturera ces travaux par la mise en place de la bande de roulement au printemps 2019.

7. Finances

- Budget principal – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. le Maire

La Trésorerie nous a indiqué qu'il convenait de régulariser des reliquats sur comptes de TVA perçue et versée en 2015 dans le budget principal : 1 080 € perçus et 5 375 € versés.

Le conseil valide à l'unanimité (19 voix POUR) de valider cette décision modification :

- D'ajouter 1 080 € de recettes au chapitre 77 (article 778) « Autres produits exceptionnels »
- D'ajouter 5 375 € de dépenses au chapitre 67 (article 678) « Autres charges exceptionnelles »
- De diminuer de 4 295 € les dépenses au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour équilibrer cette décision modificative budgétaire.

8. Questions diverses

- Jeu concours pour les places de cirque Calais Générosité offertes par la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers
- Prochains rendez-vous de la médiathèque
- Reprise de la procédure relative aux sépultures laissées à l'état d'abandon
- Réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la RD943 en entrée de village